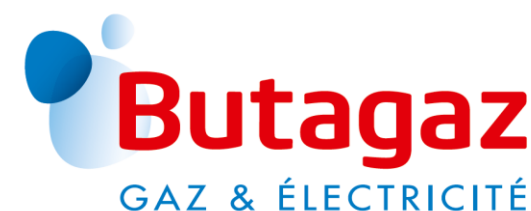


Type de l'offre BUTAGAZ :

Pack écoConfortique[®] Citerne enfouie option 100 % Biopropane



Durée de validité de l'offre : 1 mois

| | | |
|---|--|---|
| Caractéristiques de l'offre | Durée du contrat | 5 ans |
| | Le mode de livraison du gaz de pétrole liquéfié en vrac | Prévisionnel (à l'initiative de Butagaz) |
| | Caractéristiques du matériel de stockage | Citerne enfouie 1,1 tonne ou 1,2 tonne |
| | Propriété du matériel de stockage | BUTAGAZ |
| Prix de la fourniture de GPL | Prix de la fourniture de GPL à la tonne (1) | Inclus dans la mensualité |
| | Montant des frais de livraison | Inclus dans la mensualité |
| | Modalités de modification du prix du GPL | Indice INSEE des Prix à la Consommation (IPC) |
| Frais de mise à disposition de la citerne | Montant des frais d'installation de la citerne (2) | Inclus dans la mensualité |
| | Montant des frais annuels de la location de la citerne | 0,00 € |
| | Montant du dépôt de garantie | 0,00 € |
| Frais de maintenance et entretien de la citerne | Montant de l'abonnement | Inclus dans la mensualité |
| Frais de sortie du contrat | Montant des frais de retrait de la citerne | 940,00 € |
| | Montant des frais de neutralisation éventuelle de la citerne (3) | 925,70 € |
| | Montant des frais de repompage éventuel du gaz (2) | 0,00 € |
| | Montant de la pénalité en cas de résiliation anticipée avant mise en place de la citerne | 520,00 € |
| | Montant de la pénalité en cas de résiliation anticipée après mise en place de la citerne | 865,00 € (dégressif, calculée au prorata du temps restant à courir avant l'échéance du contrat) |
| Autres frais | Montant des frais de dossier | Offert |
| Option(s) | Echelonnement de la facture | 12 fois sans frais |
| | Prix bloqué | Non concernée |
| | Fourniture et installation de la jauge connectée | Incluse dans la mensualité |
| | Abonnement annuel service jauge connectée | Incluse dans la mensualité |
| | Biopropane ; dans l'option biopropane, Butagaz compense 100 % des émissions de carbone restantes | 100 % souscrite - Le coût de cette option biopropane de 195 € TTC/t est déjà inclus dans le prix de la fourniture de GPL à la tonne (1) |
| Mensualité Pack écoConfortique [®] | | 227,69 € |
| Somme des frais sur la durée du contrat (hors fourniture du GPL et avec retrait de la citerne en fin de contrat) | | 940,00 € |
| Estimation du coût annuel (4) Pour une consommation annuelle de 1,37 t | | 2 920,28 € dont 188,00 € de frais de retrait de la citerne calculés au prorata de la durée contractuelle |

(1) Ce prix inclut la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) en vigueur à la date du barème. Dans tous les cas, le prix peut subir les fluctuations des taxes et autres contribut obligatoires communes à tous les fournisseurs.

(2) Hors prestations exceptionnelles (brise roche...) et repompage du gaz en cas d'adaptation de stockage.

(3) Seulement si le retrait de la citerne est impossible.

(4) Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base de la consommation estimée par le consommateur ou, à défaut, d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude d'une résidence principale.

Conformément au 1er alinéa de l'article L224-22, tout projet de modification des conditions contractuelles à l'initiative du professionnel est communiqué par écrit par ce professionnel au consommateur au moins un mois avant son entrée en vigueur, assorti de l'information, énoncée de manière claire, précise et visible, selon laquelle ce dernier peut, tant qu'il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat, sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification.